



Notaire suite décès (pas de convocation)

Par **GIGITITI**, le **09/10/2017 à 13:37**

Bonjour Madame, Monsieur,
Je me permets de vous écrire pour mon gendre.
Il a perdu son Papa au mois de mars. Et malheureusement, n'a plus de contact avec sa famille (Maman et ses frères).
Il ne sait pas si un notaire a été contacté, car ils ont un pavillon.
Je voudrais savoir comment il peut faire et surtout s'il y a un notaire, pourquoi n'a-t-il pas été averti ?
Je vous remercie par avance de l'aide que vous pourrez lui apporter.
Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **09/10/2017 à 14:59**

But il sera obligatoirement avisé, en tant qu'héritier réservataire, sauf si les parents avaient adopté une attribution intégrale universelle.

Par **GIGITITI**, le **09/10/2017 à 15:39**

Merci mais je croyais qu'une attribution intégrale universelle tous les héritiers devaient donner leurs accords ?
Merci Bien

Par **Visiteur**, le **09/10/2017 à 19:29**

Oui, vous avez raison.
Cela dépend aussi de l'importance du patrimoine, car s'il n'était que

financier est peu élevé, la succession a pu se régler simplement.